

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 juin 2015 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

COMMISSAIRES:

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Benoît Laganière, Serge Mainville et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Mme Valérie St-Laurent

SONT ABSENTS :

Messieurs Michel Gervais et David Miljour

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Michel Rocheleau

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 21 h 04.

69-CE-2014-2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2015

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2015
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 7.1 Autorisation de paiement de factures de la Maison de Jonathan inc.
8. Affaires du Service des ressources humaines
 - 8.1 Octroi de contrat de services – centre d'appels de recherche de suppléants
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 Octroi de contrat – entretien des ascenseurs et des monte-charges
 - 11.2 Centre d'éducation des adultes des 16-18 ans – aménagement d'un laboratoire de sciences
 - 11.3 École Saint-Jean-Baptiste – peinture du bloc des classes sur deux étages et aménagement de la cuisine
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

70-CE-2014-2015

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2015

71-CE-2014-2015

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2015**

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

72-CE-2014-2015

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES DE LA MAISON DE
JONATHAN INC.**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a eu recours à La Maison de Jonathan pour l'année 2014-2015 pour des services éducatifs;

CONSIDÉRANT que le contrat pour les services éducatifs prend la forme d'une commande ouverte;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources éducatives a validé les factures;

CONSIDÉRANT que la valeur totale des engagements requiert que les paiements soient autorisés par le Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** La Maison de Jonathan soit retenue comme fournisseur homologué aux fins de la commande ouverte pour l'acquisition de services éducatifs pour l'année 2014-2015, pour un contrat dont le montant maximal est évalué à 300 000 \$ incluant les taxes;
- 2° **QUE** le directeur général et la directrice du Service des ressources éducatives soient autorisés à signer les contrats et factures et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

**OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES – CENTRE D'APPELS DE
RECHERCHE DE SUPPLÉANTS**

Ce point est reporté.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2015

73-CE-2014-2015

OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET DES MONTE-CHARGES

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services* (résolution n° 91-CC-2014-2015);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat avec un (1) prestataire de services pour l'entretien des ascenseurs et des monte-charges de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que ce contrat de services n'a pas pour effet d'éluder les dispositions de la LGCE, puisque l'entretien des ascenseurs et des monte-charges nécessite une expertise spécifique disponible seulement à l'externe;

CONSIDÉRANT que six (6) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) prestataires de services ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

- 1° **QUE** le Comité exécutif autorise la conclusion d'un contrat de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$, relativement à l'entretien des ascenseurs et des monte-charges de la Commission scolaire;
- 2° **QUE** le contrat de services concernant l'entretien des ascenseurs et des monte-charges de la Commission scolaire soit octroyé au prestataire de services « 9170-7075 Québec inc. / Ascenseurs Mobius », pour un montant approximatif de 130 560,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 5 juin 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 3° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018;
- 4° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2015

74-CE-2014-2015

**CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES 16-18 ANS –
AMÉNAGEMENT D'UN LABORATOIRE DE SCIENCES**

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction CPB inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 015-015-44692 – CÉA des 16-18 ans – aménagement d'un laboratoire de sciences, soit accordé à l'entrepreneur « Construction CPB inc. » pour un montant total de 167 890,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 16 juin 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

75-CE-2014-2015

**ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE – PEINTURE DU BLOC DES CLASSES
SUR DEUX ÉTAGES ET AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE**

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Roland Grenier Construction limitée »;

IL EST PROPOSÉ par Benoît Laganière :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 087-287-44698 – Saint-Jean-Baptiste – peinture du bloc des classes sur deux étages et aménagement de la cuisine, soit accordé à l'entrepreneur « Roland Grenier Construction limitée » pour un montant total de 378 887,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 juin 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2015

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'est traité.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

76-CE-2014-2015

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Carole Lavallée :

QUE la séance soit ajournée au mardi 30 juin 2015 à 19 h 45 à la salle Flore laurentienne.

Adoptée à l'unanimité

La présente séance se termine à 21 h 17.

Présidente

Secrétaire générale